

15 février 2006

## La statuaire royale et divine en Egypte ancienne

Maryvonne Chartier-Raymond

### Les traits généraux :

Comme pour la statuaire monumentale, les statues de taille plus humaine ou plus modestes ont été créées dans un but utilitaire, le rôle qu'elles ont à jouer dans l'endroit qui leur est destiné: culte, protection.

L'échelle des représentations n'est pas une question de perspective, mais traduit l'importance du personnage représenté, homme ou dieu. L'égalité de taille entre les statues divines et les statues royales, qui est remarquablement fréquente, traduit bien le rôle divin du pharaon dans sa fonction de roi.

### La très grande variété des statues et statuettes :

Constance de thèmes. Variété de matériaux, variété de formes.

La taille modeste ou réduite des statues et statuettes autorise une variété de supports. Tous les matériaux ont quasiment été utilisés.

Les thèmes abordés entre dans les grandes lignes de l'utilité de la fonction de culte, directement ou non : statue présentant une offrande, portant l'effigie divine, statue de procession, statue associant le roi à une divinité (variété de divinités), à égalité ou le dieu protégeant le roi, statuaire d'affirmation du roi dans son pouvoir royal, de filiation divine et humaine (roi en compagnie d'une déesse, de la reine, de la reine-mère, d'une princesse).

### Le portrait dans la statuaire royale?

Grand débat. Est-ce que l'âge, l'origine ethnique sont représentés, sans parler des détails personnels du visage et du corps du roi? Quelle est la signification de choix ou non de représenter ou non le genre du roi?

Les représentations de la reine Hatchepsout sont un exemple magnifique du rôle de la statuaire et du choix exercé, tantôt la reine est représentée en tant que pharaon homme, tantôt elle est femme et reine, tantôt elle est femme.

Les représentations des pharaons kouchites sont un autre exemple : tantôt sans spécification raciale, tantôt les présentant.

Au Moyen Empire, les statues de Sésostri III (jeune ou «vieillissant»), ainsi que celles d'Amenemhat III (aux oreilles particulièrement importantes). Les statues de jubilé, les représentations du roi jeune, «enfant», ayant retrouvé les vigueurs de la jeunesse.

La statuaire royale comme définition de la royauté :

Les statues du roi enfant, et du roi allaité.

Les statues multiples du roi, et du roi accompagné.

Les statues «rébus», donnant le nom du roi et de son programme politique choisi au moment de l'accession au trône.

Les statues de reines :

Une codification s'applique également pour les représentations royales féminines.

Les statues du culte :

Statues de dieux et du pharaon.

Le pharaon en tant que prêtre. Les représentations statuariques du roi en tant que prêtre. La transformation de ces statues devenant elle-mêmes objet de culte.

La statuaire est non seulement «à voir» mais également «à lire».

## **Bibliographie :**

Cyril Aldred, *Egyptian Art*, Thames and Hudson, 1980.

Marie-Ange Bonhême et Annie Forgeau, «Le pouvoir discursif de l'effigie royale», in *Les Dossiers d'archéologie*, 2004, 298, Dijon, pp. 56–63.

Florence Maruéjol, *L'art égyptien*, Scala, Paris, 1991.

Kazimierz Michalowski, Jean-Pierre Corteggiani, Alessandro Roccati, *L'art de l'Égypte*, Paris, Citadelles & Mazenod, 1994.

Gay Robins, *Egyptian Painting and Relief*, Shire Egyptology, 1986.

Gay Robins, *Proportion and Style in Egyptian Art*, University of Texas Press, 1994.

Gay Robins, *The Art of Ancient Egypt*, British Museum Press, 2000.

Georges Posener, avec la collaboration de Serge Sauneron et Jean Yoyotte, *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris, Fernand Hazan, 1988.

Ian Shaw and Paul Nicholson, *The British Museum Dictionary of Ancient Egypt*, London, 2003.

Claude Traunecker, «Le culte divin de la figure de Pharaon», in *Les Dossiers d'archéologie*, 2004, 298, Dijon, pp. 50–55.

Claude Traunecker, «Dimensions réelles et dimensions imaginaires des dieux d'Égypte: Les statues secrètes du temple d'Opet à Karnak», in *Ktéma*, 29, 2004, Centre de recherches sur le Proche-Orient et la Grèce Antiques, Strasbourg, pp. 51-65.